

# EPREUVES DE LANGUE VIVANTE

## BAC PROFESSIONNEL

BO n°30 du 23 juillet 2020  
Arrêté du 17 juin 2020 - Annexe V

### EPREUVE OBLIGATOIRE

#### EPREUVE EN CCF

- Epreuve obligatoire de langue vivante A et B
- Coefficient 2 pour chaque langue vivante sauf pour la spécialité commercialisation et service en restauration : coefficient 3
- Note sur 20
- 2 situations d'évaluation en terminale Bac Pro
- Le calendrier est établi par le chef d'établissement ou le chef de centre après consultation des équipes : au même moment ou à des moments différents et dans n'importe quel ordre
- Réalisée par le ou les professeurs de LV de l'établissement quelles que soient les classes confiées
- Compétences évaluées : LV A : B1+, LV B ; A2+ du CECRL

#### SITUATION A: évaluation commune sur table

##### Modalités d'organisation

- Les candidats reçoivent dès le début de l'épreuve l'intégralité du sujet
- Ils utilisent le temps dont ils disposent comme ils le souhaitent pour réaliser l'ensemble des tâches demandées
- dans les trois compétences évaluées.
- Durée : 1h

##### 1-Compréhension orale

- Document audio ou vidéo de maximum 1mn30
- Thématique : vie quotidienne, personnelle, sociale, et citoyenne ou professionnelle
- 3 écoutes successives espacées d'une minute
- Les candidats sont libres de prendre des notes
- A l'issue de la troisième écoute, les candidats rendent compte du document, en français et à l'écrit

##### 2-Compréhension écrite

- Prend appui sur un document rédigé en langue étrangère de 15 lignes, soit 70 caractères
- Thématique ou sujet en lien avec le document de la CO : vie quotidienne, personnelle, sociale, et citoyenne ou professionnelle
- Ancré dans la réalité du ou des pays de la langue concernée
- Peut relever de genres différents : publicités, extraits d'articles de presse, ou œuvre littéraire, petite annonce, courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi...
- Documents : informatif, descriptif, narratif
- Document AUTHENTIQUE, non modifié, non adapté
- Pas de spécialisation excessive dans le domaine professionnel
- Les candidats prennent connaissance du document et en rendent compte, en français et à l'écrit



### 3-Expression écrite

- Se déroule immédiatement après la CE
- 2 sujets au choix libellés en langue étrangère
- 1 sujet sur les situations et actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne  
1 sujet sur les situations et actes de la vie professionnelle
- Selon les sujets, les candidats peuvent être invités à réagir à une problématique d'ordre général, à commenter une citation ou une affirmation, à répondre à un message écrit (lettre, courriel, post ou article de blog, etc.) en langue vivante étrangère
- Longueur minimale attendue : entre 100 et 120 mots

## SITUATION B: évaluation orale individuelle



### 1-Expression orale en continu du candidat

- Sujet choisi par le candidat relatant :
  - soit un travail, un projet, un produit ou un service, une expérience dans un domaine général
  - soit une expérience professionnelle
- Toutes les situations doivent rendre compte de l'utilisation justifiée de la langue étrangère
- 5 mn maximum
- Possibilité pour le candidat de s'appuyer sur un plan d'intervention ou mots clés ou support visuel (document iconographique)



### 2-Expression orale en interaction

**5 mn** prenant appui sur l'exposé précédent : échange, demande d'explicitations

Possibilité d'élargissement du sujet par l'évaluateur

## EPREUVE PONCTUELLE

- Épreuve commune écrite: CO-CE- EE
- Épreuve orale individuelle: EOC-EOI
- Durée totale de l'épreuve : 1h10
- Mêmes modalités que l'épreuve obligatoire
- Organisée en 2 temps en académie dans un centre d'examen au dernier trimestre de la formation

## EPREUVE FACULTATIVE

- Epreuve ponctuelle orale, notée sur 20
- Niveau: B1+
- 3 Compétences évaluées: EOC, EOI, CE
- Durée: 20 mn (5+5+10)
- EOC et EOI : déroulement identique à l'épreuve obligatoire
- CE : 3 à 5 minutes : prise de connaissance/lecture ; annotations possibles par le candidat
- 5 mn : 4 à 6 questions en français, du général au particulier